

Montréal, le 7 février 2012

TRANSMISSION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Raymond Bachand
Ministre
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis
1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3
ministre@finances.gouv.qc.ca

**Objet : Demande d'intervention de la Régie de l'énergie
Renouvellement de contrats de petites centrales hydroélectriques privées**

Monsieur le Ministre,

Nous désirons vous sensibiliser à certains enjeux relatifs au renouvellement de contrats d'achats d'électricité par Hydro-Québec auprès de producteurs privés et dont les modalités sont pour le moins inconnues.

Ces producteurs ont signé au début des années 90 des contrats d'une durée de 20 ans suite à l'émission de droits et de baux de location des forces hydrauliques par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Ces ententes sont maintenant échues pour un certain nombre et toutes les autres devront être négociées au cours des prochaines années. Comme il s'agit d'électricité achetée par Hydro-Québec Distribution, il apparaît nécessaire que les tarifs payés soient adéquatement établis de façon à ne pas entraîner de pertes ni pour la société d'État, ni pour les consommateurs.

Il sera ainsi important que tous les coûts indirects assumés par Hydro-Québec soient pris en considération. Ces coûts sont mentionnés en détail dans le communiqué ci-joint de la semaine dernière relativement aux autres projets de petites centrales en cours.

Il faudra également considérer que l'évolution des conditions du marché de l'énergie est moins prévisible. Ainsi, l'organisme américain «The Energy Information Administration (EIA)» a établi en janvier 2011 des statistiques sur les prix de l'énergie et il y est prévu que le prix de l'électricité aux États-Unis baisserait de 6 % d'ici 2035¹. Dans ce contexte, en estimant un prix de vente aux États-Unis à 6 ¢/kWh selon les derniers résultats financiers d'Hydro-Québec et les derniers contrats à long terme intervenus pour

¹ <http://www.energy.gov/organization/energyinformationadmin.htm>

l'exportation et les grands consommateurs, on estime qu'un prix payé aux promoteurs de plus de 3,45 ¢/kWh occasionnerait des pertes pour Hydro-Québec, soit le tarif résidentiel en vigueur de 7,51 ¢/kWh moins 4,06 ¢/kWh pour :

- Support en puissance de 1,16 ¢/kWh : les petites centrales n'ayant pas de réservoir de retenue, leur garantie de puissance en période de pointe d'hiver est faible. En supposant une présence à la pointe de 10 % et un coût de 64,38 \$/kW: $64,38 \text{ \$/kW} \times (1 - 0,1) \text{ kW} \div 5000 \text{ kWh/kW}$;
- Frais de transport de 1,30 ¢/kWh : identique à celui chargé aux producteurs privés d'éolien;
- Frais de distribution de 1,55 ¢/kWh : identique à ceux de l'ensemble des approvisionnements énergétiques du secteur électrique intérieur;
- Frais d'équilibrage de 0,05 ¢/kWh; alors que le coût facturé est de 0,5 ¢/kWh pour l'éolien.

Si on considère d'autre part le coût des industries de grande puissance au tarif L de l'ordre de 4,3 ¢/kWh, on retranche alors les mêmes montants sauf la distribution, on obtient un coût d'achat de seulement 1,79 ¢/kWh.

Si on considère un prix à l'exportation de 6 ¢/kWh moins les mêmes montants sauf la distribution, on obtient un coût d'achat de 3,49 ¢/kWh.

Il faudrait donc qu'un prix moyen soit fixé proportionnellement au marché des ventes d'Hydro-Québec. En allouant un profit de l'ordre de 15 % à Hydro-Québec, on obtient un prix 2013 à payer aux producteurs privés d'électricité, pour des installations complètement amorties, de l'ordre de 3 ¢/kWh.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Alain Saladzius, ing.
Trésorier

P.j. Communiqué de presse: Les petites centrales hydroélectriques

Cc Monsieur Clément Gignac, ministre des Ressources naturelles et de la Faune
Monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs